

Catégorie paramédicale

Enseignement supérieur de type court

1. Définition des cursus

	Sigle	Cycle	Durée	Crédits	Titre d'accès
Baccalauréat sage-femme	B-SAFEM	1	4 ans	240	CESS
Baccalauréat en biologie médicale Option : chimie clinique Option : cytologie	B-BIMED	1	3 ans	180	CESS
Baccalauréat en soins infirmiers	B-SOINF	1	3 ans	180	CESS
Spécialisation en pédiatrie	S-PEDIA	1	1 an	60	B-SOINF
Spécialisation en santé mentale et psychiatrie	S-SMPSY	1	1 an	60	B-SOINF
Spécialisation en salle d'opération	S-SOPER	1	1 an	60	B-SOINF
Spécialisation interdisciplinaire en réadaptation	S-READA	1	1 an	60	Diplôme de l'enseignement supérieur de type court paramédical ou social, licence en kinésithérapie, en kinésithérapie et réadaptation, en logopédie ou en psychologie.

2. Baccalauréat sage-femme

2.1. Profil général de la formation

Description du métier - de la profession

Le bachelier Sage-femme accompagne la femme ou les couples pendant la grossesse, l'accouchement et la période post-natale. Il réalise, en toute autonomie, le suivi de la grossesse et de l'accouchement ainsi que les soins chez la mère et le nouveau-né. Il travaille en collaboration avec les médecins en cas de pathologie et applique les premiers soins lors de situations d'urgence en l'absence du médecin. Il a un rôle primordial au niveau de la promotion de la santé des familles. Il informe les jeunes, les femmes, les couples et la communauté en matière de santé reproductive : sexualité, planification familiale, grossesse, préparation à la parentalité, allaitement, maternité.

Profil attendu en début de formation

- Dextérité
- Bonne maîtrise émotionnelle
- Esprit réfléchi, à l'écoute de l'autre, envie d'apprendre

Profil attendu en fin de formation

Le bachelier sage-femme développe ses compétences :

- en analyse clinique par la contextualisation des actes s'appuyant sur un esprit de questionnement permanent et proactif selon un processus d'amélioration constante ;
- par une communication professionnelle et sociale de qualité et par la mise en œuvre des processus pédagogiques d'éducation et de relation d'aide efficace pour les bénéficiaires et les aidants naturels.
- en prestation par le développement du savoir-faire et par le fait de dispenser des soins de manière autonome ainsi que des actes confiés en respectant les principes de qualité dans le domaine de la santé reproductive.
- en collaboration par la connaissance de ses responsabilités et des limites de son autonomie et l'optimisation du partenariat avec les professionnels de la santé au profit de tous les bénéficiaires.
- par un positionnement professionnel en intégrant les savoirs acquis, en gérant son projet de formation personnelle et en développant son comportement éthique.

Débouchés

La profession peut s'exercer sous le statut de salarié ou de libéral

- en milieu hospitalier (consultations prénatales, service de maternité, salle d'accouchement, service de pathologies de la grossesse, de techniques de procréation médicale assistée, de néonatalogie,...) ;
- en extra-hospitalier (soins à domicile, en planning familial, en maison de naissances ou en maison médicale...)
- en Belgique ou dans les pays de l'Union européenne ;
- à l'étranger dans le cadre d'actions humanitaires.

Formations complémentaires

Le bachelier sage-femme a accès au titre de Master

- en sciences de la santé publique ;
- en sciences de la famille et de la sexualité ;
- en éducation pour la santé.

Ces formations sont organisées en enseignement de plein exercice ou en enseignement à horaire décalé. En outre, il existe de nombreuses possibilités de formation continue.

2.2. Description du cursus

2.2.1. Définition des enseignements

Enseignements	Crédits				
	Années d'études	1	2	3	4
Sciences biomédicales		23	23	16	6
Soins infirmiers		24	11	6	3
Soins infirmiers et techniques obstétricales		5	2	12	7
Activités d'intégration professionnelle		8	24	26	44
	Totaux	60	60	60	60

2.2.2. Description des enseignements

2.3. Programme des cours

3. Baccalauréat en biologie médicale Options : chimie clinique - cytologie 3.1. Profil général de la formation

Description du métier - de la profession

Le technologue de laboratoire médical est le paramédical qui utilise les connaissances les plus récentes de la biologie, de la chimie et de la physique pour mettre au point et réaliser les différents tests de laboratoire tant à visée diagnostique que thérapeutique.

Le technologue de laboratoire médical peut effectuer toutes les tâches visées par l'A.R. relatif à la profession de technologue de laboratoire médical du 2 juin 1993 (M.B. 10 juillet 1993) modifié par l'A.R. du 04.07.2001 (M.B. du 04.10.2001), qu'il ait été diplômé en option chimie clinique ou cytologie. L'option cytologie, en troisième année d'études, spécialise l'étudiant en cytologie, histologie et anatomopathologie. Les deux premières années présentent une formation de base générale.

Profil attendu en début de formation

- Curiosité, intérêt pour le travail pratique en laboratoire
- Désir d'apprendre et d'appliquer les méthodes de la pensée scientifique - Goût du travail soigné, rigueur
- Sociabilité

Profil attendu en fin de formation

Le bachelier en biologie médicale développe ses compétences :

- TECHNIQUE par contextualisation de ses connaissances (c'est-à-dire en passant du savoir au savoir-faire) en s'appuyant sur un esprit proactif et de questionnement permanent et en encourageant une attitude de recherche - de COLLABORATION en optimisant le partenariat avec tous les professionnels de la santé ; en démontrant des qualités de communications interpersonnelles efficaces en milieu de travail et en participant à la bonne marche du laboratoire
- de COMMUNICATION en établissant une communication professionnelle et sociale de qualité, qu'elle soit orale ou écrite, en interprétant, communiquant et documentant des données sur base de ses connaissances scientifiques
- en QUALITE en mettant en œuvre de bonnes pratiques de laboratoire afin de promouvoir la qualité et la validité des données et en s'assurant de la qualité et de la fiabilité de l'ensemble des aspects organisationnels et opérationnels
- en SECURITE en exerçant sa pratique professionnelle conformément aux protocoles établis, aux directives de sécurité et la législation en vigueur à ce sujet
- de PROFESSIONNALISME en intégrant les savoirs acquis et en gérant son projet de formation professionnel ; en s'engageant professionnellement par le développement de son comportement éthique et en satisfaisant aux prescriptions juridiques

Débouchés

Conformément à la directive 89/48/CEE, les bacheliers ont accès à la profession de technologue de laboratoire médical dans tous les pays de l'Union européenne.

Les diplômés de biologie médicale trouvent à utiliser leurs compétences dans de nombreux domaines :

- laboratoires d'analyses médicales (chimie clinique, hématologie, bactériologie, parasitologie, immunologie, virologie, hormonologie, anatomopathologie,...) ;
- laboratoires d'industries pharmaceutiques, agro-alimentaires, chimiques ;
- services de recherche et/ou d'enseignement universitaires (médecine, sciences, environnement, sciences appliquées,...) ;
- départements technico-commerciaux dans les secteurs médicaux, paramédicaux, pharmaceutiques...

L'option chimie clinique, prépare plus spécifiquement à travailler dans les domaines proches de la chimie, celle de l'option cytologie, plus particulièrement aux laboratoires de cytologie, cytopathologie, anatomopathologie, biologie de la reproduction et génie génétique.

Formations complémentaires

Sa réussite préalable d'une année de formation lui donne accès au master en :

- sciences biomédicales ; sciences de la santé publique, sciences biologiques ou sciences industrielles
- aux études de bio-ingénieurs ;
- aux études d'ingénieur chimiste et des bio-industries.

3.2. Description du cursus

3.2.1. Définition des enseignements

Enseignements	Crédits			
	Années d'études	1	2	3
Mathématique - Informatique		9		
Physique		10		
Chimie - Biochimie		22	28	
Sciences biomédicales		15	29	7
Activités d'intégration professionnelle		4	3	35
Option (chimie clinique ou cytologie) voir infra		0	0	18
Totaux		60	60	60

Option : chimie clinique

Enseignements	Crédits			
	Années d'études	1	2	3
Chimie - Biochimie				17
Sciences biomédicales				1
Totaux				18

Option : cytologie

Enseignements	Crédits			
	Années d'études	1	2	3
Sciences biomédicales				18
Totaux				18

3.2.2. Description des enseignements

3.3. Programme des cours

4. Baccalauréat en soins infirmiers

4.1. Profil général de la formation

Description du métier - de la profession

Le bachelier en soins infirmiers développe ses capacités et ses compétences afin d'assurer des soins de santé de qualité à la personne en tant qu'individu, au sein d'un groupe ou d'une communauté. Ces soins, réalisés de manière autonome ou en collaboration, concernent les domaines de la promotion de la santé, de l'éducation, de la prévention de la maladie, des soins curatifs, palliatifs ou de réadaptation.

Profil attendu en début de formation

- Esprit d'analyse
- Intérêt pour la communication orale et écrite
- Sens pratique
- Souci de collaboration
- Engagement professionnel

Profil attendu en fin de formation

Le bachelier en soins infirmiers développe ses compétences:

- en analyse clinique par la contextualisation des actes s'appuyant sur un esprit de questionnement permanent et proactif selon un processus d'amélioration constante ;
- par une communication professionnelle et sociale de qualité et par la mise en œuvre des processus pédagogiques d'éducation et de relation d'aide efficace pour les bénéficiaires et les aidants naturels.
- en prestation par le développement du savoir-faire et par le fait de dispenser des soins de manière autonome ainsi que des actes confiés en respectant les principes de qualité dans différents domaines de la santé.
- en collaboration par la connaissance de ses responsabilités et des limites de son autonomie et l'optimisation du partenariat avec les professionnels de la santé au profit de tous les bénéficiaires.
- par un positionnement professionnel en intégrant les savoirs acquis, en gérant son projet de formation personnelle et en développant son comportement éthique.

Débouchés

Les possibilités d'exercice de la profession sont aussi diversifiées que nombreuses.

Les différentes formations et spécialisations permettent d'accéder à une vie professionnelle épanouissante en exerçant son activité auprès de patients de tous les âges :

- en milieu hospitalier ou extra-hospitalier (soins à domicile, écoles, crèches, services médicaux d'entreprise,...)
- en Belgique ou dans les pays de l'Union européenne (libre circulation dans les pays de l'Union européenne) ;
- à l'étranger dans le cadre d'actions humanitaires.

Formations complémentaires

L'infirmier a accès aux nombreuses spécialisations organisées dans l'enseignement de plein exercice ou de promotion sociale.

Si l'enseignement ou la gestion hospitalière intéressent le bachelier, des études universitaires donnent accès au titre de Master.

4.2. Description du cursus

4.2.1. Définition des enseignements

Enseignements	Crédits			
	Années d'études	1	2	3
Sciences biomédicales		2	20	8
Soins infirmiers		2	11	8
Activités d'intégration professionnelle		9	29	44
	Totaux	60	60	60

4.2.2. Description des enseignements

4.3. Programme des cours

5. Spécialisation en pédiatrie

5.1. Profil général de la formation

L'infirmier en pédiatrie participe à la prévention, au diagnostic et aux traitements des affections de l'enfant ainsi qu'à la tutelle des familles. Il exerce un métier passionnant entouré d'enfants de tous les âges.

L'infirmier spécialisé en pédiatrie développe ses compétences :

- en analyse clinique par la collecte systématique d'informations spécifiques, adaptées à la situation clinique et psychologique de l'enfant ;
- en communication par la pratique de séances d'éducation à la santé, en s'adaptant au niveau de l'enfant et/ou de sa famille, dans le cadre de son rôle en matière de prévention ;
- en prestation de soins grâce à sa connaissance des procédures et à sa capacité d'adaptation en fonction de la situation rencontrée, de l'âge de l'enfant et de la présence de la famille ;
- de collaboration par son souci d'un travail en partenariat avec les différents professionnels de la santé au profit de l'enfant et de sa famille ;
- de positionnement par l'intégration dans sa pratique des règles d'éthique et de déontologie propres à la pédiatrie et par son engagement dans un processus de formation continue.

5.2. Description du cursus

5.2.1. Définition des enseignements

Enseignements	Crédits
Sciences biomédicales	22
Soins infirmiers	14
Activités d'intégration professionnelle	24
	Totaux
	60

5.2.2. Description des enseignements

5.3. Programme des cours

6. Spécialisation en salle d'opération

6.1. Profil général de la formation

L'infirmier spécialisé en salle d'opération prépare les tables d'instruments, installe le patient et le matériel, assiste l'anesthésiste dans les salles de chirurgie cardiaque, thoracique, vasculaire, orthopédique, de neurochirurgie, viscérale, ORL, stomatologie, ophtalmologie et plastique dans les services d'hospitalisation classique mais aussi en chirurgie ambulatoire.

L'infirmier spécialisé en salle d'opération développe ses compétences:

- en analyse clinique en faisant preuve d'un questionnement permanent afin d'analyser sa pratique et de la formaliser ;
- en communication en établissant une communication professionnelle et sociale adéquate avec les bénéficiaires de soins ;
- en prestation de soins en assurant les rôles de circulant(e), d'instrumentiste, d'aide opératoire (assistance) et d'aide à l'anesthésiste ;
- de collaboration grâce à des capacités relationnelles pluridisciplinaires ;
- de positionnement en gérant son projet de formation et s'engage professionnellement en développant son comportement éthique.

et ce, dans toutes les disciplines chirurgicales adultes et pédiatriques ainsi que dans les services péri-opératoires tels que la stérilisation ou la salle de réveil.

6.2. Description du cursus

6.2.1. Définition des enseignements

Enseignements	Crédits
Sciences biomédicales	23
Soins infirmiers	11
Activités d'intégration professionnelle	26
Totaux	60

6.2.2. Description des enseignements

6.3. Programme des cours

7. Spécialisation en santé mentale et psychiatrie

7.1. Profil général de la formation

L'infirmier en santé mentale et psychiatrie prend soin, par des activités de prévention, de traitement et de réadaptation de personnes en difficultés psychologiques ou présentant des affections psychiatriques. Il effectue des soins psychologiques spécifiques lors de l'accueil du malade, participe aux traitements et psychothérapies et soutient le malade dans sa progression.

L'infirmier spécialisé en santé mentale et psychiatrie développe ses compétences:

- en analyse clinique en rédigeant une anamnèse complète, concise et adaptée à tout bénéficiaire de soins. Celle-ci pouvant mener à l'élaboration d'un plan de soins personnalisé tenant compte des difficultés propres à la pathologie et à l'histoire de vie du patient et des objectifs personnels qu'elle aura aidé à identifier ;
- en communication en établissant vis-à-vis de l'équipe et du bénéficiaire une communication professionnelle en usant d'une terminologie spécifique et explique au bénéficiaire les indications, bénéfices et effets de son traitement (incluant les soins et activités organisés autour de sa problématique). Il maîtrisera pour ce faire les principes de la relation d'aide ;
- en prestation en connaissant les procédures de soin relatives à une majorité de situations « usuelles » dans le cadre de ses prestations ;
- de collaboration et d'autonomie en veillant à renvoyer au bénéficiaire de soins les mécanismes ayant entraîné la situation actuelle, l'aide à les identifier et à éviter la reproduction. Il maîtrisera la connaissance de la procédure d'accueil, de sortie, de transfert, de MEO, de gestion des biens,... et identifiera clairement le rôle de chacun des intervenants dans les équipes pluridisciplinaires ;
- de positionnement en respectant les codes de déontologie et d'éthique relatifs à son exercice et les intégrera à celui-ci. Il sera conscient de la nécessité de continuer à se former, fera preuve de réflexivité, et identifiera les sources de difficultés rencontrées dans sa relation au bénéficiaire de soins afin de pouvoir les travailler.

7.2. Description du cursus

7.2.1. Définition des enseignements

Enseignements	Crédits
Sciences biomédicales	8
Soins infirmiers	25
Activités d'intégration professionnelle	27
Totaux	60

7.2.2. Description des enseignements

7.3. Programme des cours

8. Spécialisation interdisciplinaire en réadaptation

8.1. Profil général de la formation

Le spécialiste en réadaptation prend soin de la personne en situation de handicap en la considérant comme sujet de sa rééducation, accompagne le patient dans toutes les phases de sa réadaptation, participe de façon pertinente et active à la promotion et au développement de la qualité de vie des personnes en situation de handicap et se montre capable de se coordonner dans une équipe interdisciplinaire.

Le spécialiste en réadaptation développe ses compétences:

- en analyse clinique par la collecte systématique d'informations auprès de l'équipe pluridisciplinaire dans le cadre du plan d'intervention interdisciplinaire individualisé (PIII)
- en communication par l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans toutes les phases de leur réadaptation et sa participation de façon pertinente au développement de la qualité de leur vie.
- de prestation dans la mise en œuvre des traitements de réadaptation spécifiques à sa profession. - de collaboration par sa participation au développement de l'interdisciplinarité.
- de positionnement en respectant son code de déontologie professionnel, en favorisant le débat éthique au sein des équipes et en appliquant la charte de travail en réadaptation.
- de coordination d'une équipe pluridisciplinaire en utilisant les outils d'analyse institutionnelle, de dynamique de groupes acquis tout au long de la formation. Il mobilisera également ses connaissances en politiques et gestion des institutions de réadaptation.

8.2. Description du cursus

8.2.1. Définition des enseignements

Enseignements	Crédits
Sciences biomédicales	6
Soins infirmiers	19
Activités d'intégration professionnelle	35
Totaux	60

8.2.2. Description des enseignements

8.3. Programme des cours